

POUR EN SAVOIR PLUS

SITES WEB

Alternatives : www.alternatives.ca
Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick :
www.equite-equity.com
Collectif pour un Québec sans pauvreté : www.pauvrete.qc.ca
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick :
www.acswccf.nb.ca
D'abord solidaires : www.dabordsolidaires.ca
Fédération des dames d'Acadie : www.ceibathurst.com/fda
Gouvernement du Nouveau-Brunswick : www.gnb.ca
Ministère des Affaires municipales et des Régions : www.mamr.gouv.qc.ca
Ville de Québec : <http://ville.quebec.qc.ca>
Ville de Lévis : <http://ville.levis.qc.ca>
Ville de Montréal – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal :
<http://ville.montreal.qc.ca/plateau>
Ville de Montréal – Conseil des Montréalaises :
www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

PUBLICATIONS ET ARTICLES

LIEBERHERR, Françoise, « Le budget participatif : outil de démocratie participative », dans *Urbanews*, Direction du développement et de la coopération, numéro 7, février 2003.
MINGUY, Claire et Thérèse MAILLOUX (dir), *Les femmes et le développement local et régional*, Conseil du statut de la femme, 2000.
PONT, Raul, « L'expérience du budget participatif de Porto Alegre », *Le Monde diplomatique*, mai 2000.
RABOUIN, Luc, « Vers un budget participatif à Montréal », *Le Devoir*, 27 septembre 2004.

Prenez le chemin de l'École citoyenne sur Internet
www.femmes-politique-et-democratie.com



Groupe Femmes, Politique et Démocratie
2750, chemin Sainte-Foy, bureau 209
Sainte-Foy (Québec) G1V 1V6
Téléphone : 418 658-8810
Courriel : info@gfpd.ca
www.femmes-politique-et-democratie.com

Produit grâce à la participation financière de



La démocratie participative

Ce cahier Traces et Jalons est un document d'accompagnement pour la quatrième série vidéo de l'École citoyenne sur Internet. Il complète l'information contenue dans les clips présentés sur le site Web du Groupe ou sur les DVD produit et diffusé par Vidéo Femmes.

Cette série de l'École citoyenne porte sur la **démocratie participative**. Parmi les questions abordées par Éleine Hémond et ses invitées : Comment la définir et comment l'exercer ? Où et comment a-t-elle été mise en application ?

Pour un pouvoir plus proche du citoyen et de la citoyenne

Lorraine Guay, militante dans le mouvement communautaire

La démocratie participative au Nouveau-Brunswick

Ginette Petitpas Taylor, présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme

Un Collectif qui prend racine dans la démocratie participative

Vivian Labrie, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté

La vidéo

Document de formation citoyenne / 24 min / 2007 / couleur

Réalisation Éleine Hémond et Rozenn Potin

Assistante de production Annick Beaulieu

Direction photo Patrick Dô

Prise de son Patrice Plante

Musique originale Jean-Michel Borgeat

Maquilleuse Brigitte Bilodeau

Productrice Pauline Voisard

Le cahier d'accompagnement

Coordination Éleine Hémond

Recherche et rédaction Mireille Pelchat

Illustration et graphisme Claire Gagnon

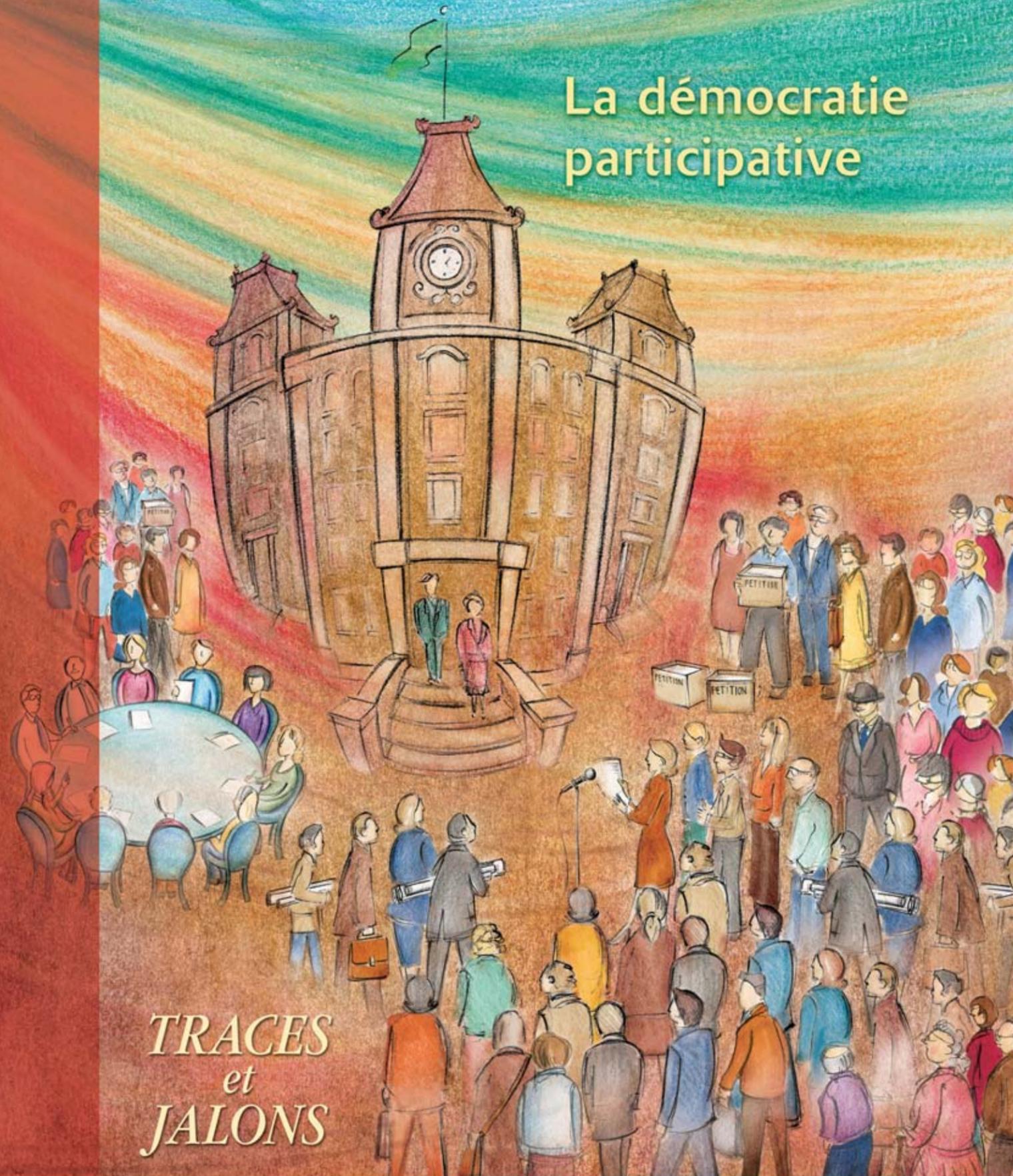
Impression Conception graphique BCGD

Distribution

Vidéo Femmes
291, rue Saint-Vallier Est, bureau 104
Québec (Québec) G1K 3P5
Téléphone : 418 529-9188
Télécopie : 418 529-4891
Info@videofemmes.org
www.videofemmes.org



La démocratie participative



TRACES
et
JALONS

À L'ARTICLE 2 de la constitution française, on décrit la démocratie dans ces mots : « un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Parler de démocratie participative serait donc, si l'on se fie à cette définition, un pléonasme. Mais ce n'en est pas un, car la démocratie est trop souvent perçue comme un exercice électoral qui nous amène, de temps en temps, à déposer un bulletin dans une urne.

Contre cette dérive qui au fil des siècles a fait de la démocratie un exercice de délégation, se développe le concept de la démocratie participative. En effet, de plus en plus de citoyennes et de citoyens ne veulent plus, le jour des élections, signer un chèque en blanc à une équipe ou à une personne.

Les gens éclairés, et ils sont de plus en plus nombreux, veulent non seulement voter pour un parti, une personne et un programme, mais ils veulent aussi être parties prenantes des mandats qu'ils donnent. À cet effet, ils réclament de l'information sur les différents scénarios étudiés par les élus et les enjeux qui y sont liés; ils se donnent le droit de proposer d'autres scénarios; ils veulent se prononcer sur les orientations à prendre et influencer sur les budgets, voire choisir les priorités.



Si l'expression démocratie participative réfère souvent aux expériences menées à Porto Alegre, d'autres initiatives ont aussi été menées. Ici même au Québec, le Collectif pour un Québec sans pauvreté a démontré l'efficacité de la démocratie participative en suggérant, en portant et en associant le milieu à la définition et à l'adoption de la Loi sur la lutte à la pauvreté. Au Nouveau-Brunswick, les gens ont aussi compris le pouvoir qu'ils peuvent exercer dans le cadre de mouvements citoyens. Récemment, les questions liées aux hôpitaux francophones, à l'équité salariale et à la réforme électorale y ont été prises à bras le corps par des organismes qui croient en la démocratie participative.

Ce cahier Traces & Jalons, publié en complément de la série vidéo sur la démocratie participative, précise certains concepts et des expériences qui sont abordés dans la vidéo par Lorraine Guay, Vivian Labrie et Ginette Petitpas-Taylor.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Élaine Hémond

Directrice générale
Groupe Femmes, Politique et Démocratie

Cerner le concept

Lorraine Guay



Militante dans le milieu communautaire

« La démocratie participative, c'est une démocratie dans laquelle les citoyennes et citoyens sont appelés à participer, à donner leur opinion et à être partie prenante du processus décisionnel. »

Il existe plusieurs formes de démocratie participative. L'indicateur à considérer est le degré de participation à la décision politique. Plus la participation à la décision est importante, plus on se rapproche d'une forme de démocratie participative idéale.

Ginette Petitpas Taylor

Présidente du Conseil consultatif sur la condition des femmes du Nouveau-Brunswick



« Quand je pense à la démocratie participative, je pense à une augmentation de la participation des citoyennes et des citoyens de la province à la prise des décisions qui les concernent et qui ont de l'importance pour eux. »

Vivian Labrie

Porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté



« Pour moi, la démocratie participative, c'est comme prendre son pouvoir à plusieurs. Il y a l'idée de s'engager dans un chemin, dans un processus qui conduit à un monde meilleur. »

La démocratie participative

au Québec...

Le niveau municipal

Le palier de gouvernance municipale est le plus près des citoyennes et des citoyens. Il offre plusieurs lieux où la participation citoyenne peut s'exercer, dont les conseils de quartier et les commissions consultatives. Ces instances sont consultatives, ce qui signifie qu'elles ont un pouvoir d'influence mais pas de pouvoir décisionnel.

Les conseils de quartier

Le mandat du conseil de quartier est d'assurer le lien entre l'administration municipale et les gens du milieu. Il est généralement consulté sur l'aménagement du territoire de son secteur, peut transmettre des avis au conseil municipal sur certains sujets et tenir des assemblées de consultation publique. Toutes les assemblées de conseils de quartier sont publiques et comprennent une période de questions ouverte à la population.

Les chartes des Villes de Québec, de Rouyn-Noranda et de Val d'Or, entre autres, prévoient les modalités de constitution des conseils de quartier. Ces derniers sont créés à la demande d'un nombre fixé à l'avance de citoyennes et de citoyens. À la Ville de Québec, la composition de ces conseils est déterminée par règlement. Habituellement, il est prévu que neuf personnes élues et résidant dans le quartier y siègent, dont quatre femmes, quatre hommes ainsi qu'un représentant ou une représentante d'un établissement commercial, industriel ou institutionnel.

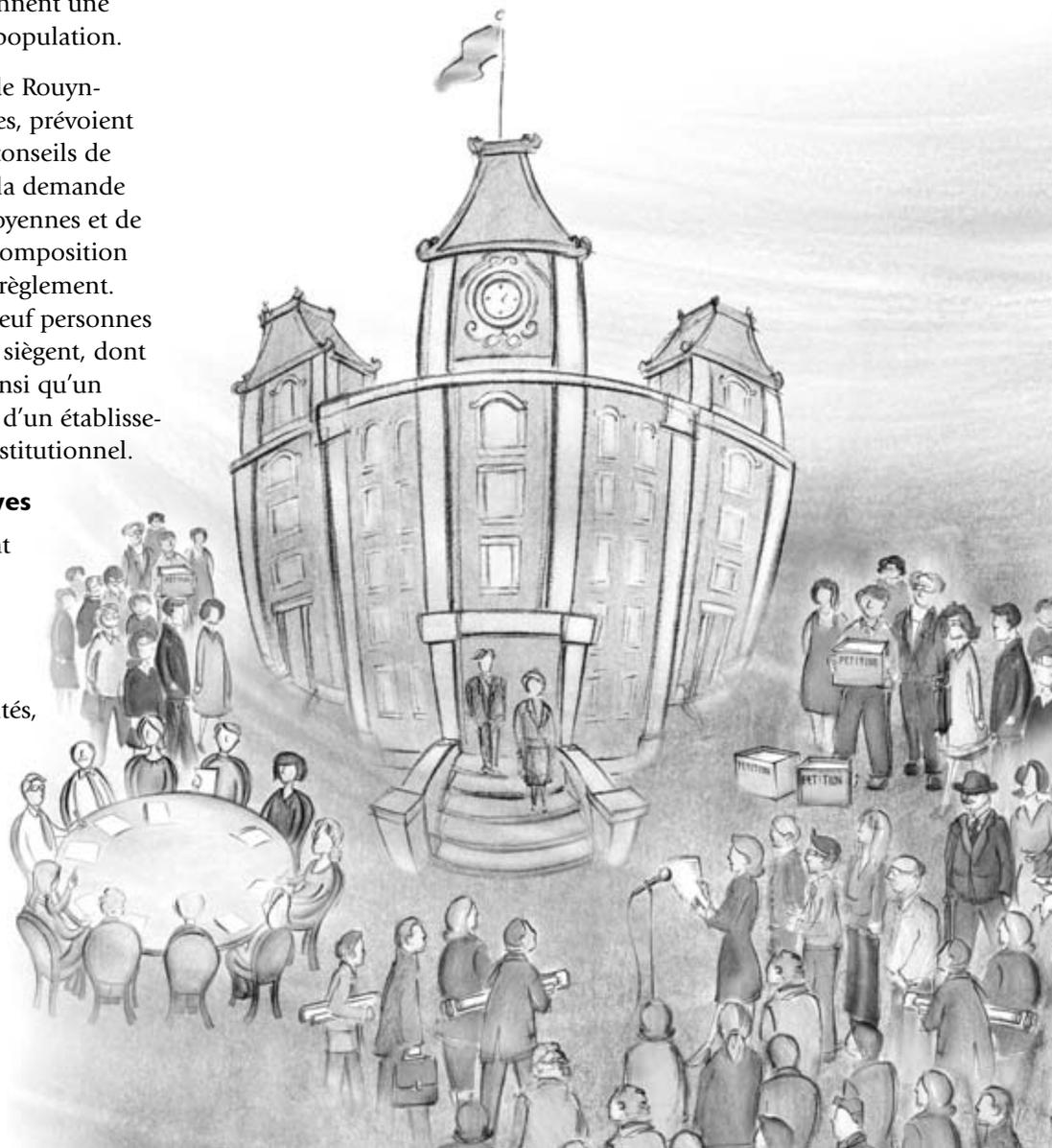
Les commissions consultatives

Les commissions consultatives sont des lieux où les citoyennes et les citoyens sont associés à l'adoption de politiques et à l'élaboration de projets qui concernent leur milieu de vie. L'existence de certains comités, comme le comité d'urbanisme, est prévue par la loi, mais les municipalités sont libres d'en créer d'autres sur la famille, la culture, l'environnement, la toponymie, l'embellissement ou la condition féminine.

Les mandats des commissions consultatives à la ville de Québec sont de :

- s'enquérir des besoins, des attentes et de l'opinion de la population sur les sujets qui relèvent de leur compétence respective;
- les transmettre au conseil municipal.

Des villes comme Québec et Lévis ont créé des comités ou commissions Femmes et Ville, composés d'élues et de citoyennes représentantes de divers groupes ou ayant divers profils. À Montréal, c'est le Conseil des Montréalaises qui avise la ville depuis 2004 sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et en matière de condition féminine. Ce conseil est composé de 15 citoyennes aux profils variés, qui sont nommées par le conseil municipal.



Une loi venue du peuple

Ça existe

LE PROJET DE LOI 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Cette loi est le fruit d'une démarche citoyenne de groupes et personnes rassemblés au sein du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté depuis 1998. Le Collectif a mené plusieurs actions qui ont conduit à la formulation d'une loi et, suite à une pétition de plus de 200 000 noms, à son adoption. Ce collectif a changé de nom en 2003 pour celui de Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Inspiré de l'entrevue avec Vivian Labrie, porte-parole du collectif pour un Québec sans pauvreté.



LE COLLECTIF ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démarche du Collectif est une application de la démocratie participative. Elle a placé les personnes en situation de pauvreté, les premières concernées, au cœur du processus démocratique. Les modes d'organisation de cet organisme permettaient leur participation active. Ces femmes et ces hommes sont devenues des actrices et des acteurs de l'histoire.

Le processus de création de la loi

« L'idée de la création par un collectif citoyen d'une loi a beaucoup dérangé au gouvernement du Québec où l'on ne concevait pas que le peuple puisse faire les lois », raconte Vivian Labrie. Mais le Collectif ne s'est pas laissé démonter par une telle réaction. « Même si ce sont les élus qui votent les lois, rien ne les empêche de considérer des propositions venant de la société », dit-elle.

La loi qui a été adoptée n'est pas celle proposée par le Collectif. « Elle va dans la direction souhaitée, mais elle a subi des modifications de la part du gouvernement, admet Vivian Labrie. En fait, la loi se situe à la rencontre de ce que le mouvement citoyen a proposé et de ce que le gouvernement et l'assemblée de l'époque ont été en mesure de recevoir. »

Une fois la loi 112 adoptée, le Collectif n'est pas resté pas les bras croisés. Il continue à exercer une vigilance citoyenne pour éviter les reculs et proposer les changements qu'il veut voir survenir.

BUTS DE LA LOI 112

1. Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard.
2. Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement.
3. Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale.
4. Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société.
5. Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ORIENTATIONS POUR ATTEINDRE CES BUTS

1. Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes.
2. Renforcer le filet de sécurité sociale et économique.
3. Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail.
4. Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société.
5. Assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions.

L'expérience du Nouveau-Brunswick

L'équité SVP !

SELON STATISTIQUE CANADA, en 2005 au Nouveau-Brunswick, le salaire horaire moyen des femmes présentait un écart défavorable de 2,40 \$ comparé au salaire horaire moyen des hommes.

Cet écart n'est pas nouveau et depuis 1998 un regroupement d'organismes et de femmes du Nouveau-Brunswick se penche sur la question de l'équité salariale. La Coalition pour l'équité salariale, par ses démarches et revendications, demande au gouvernement provincial de légiférer afin d'assurer l'équité salariale dans les secteurs public et privé.



ÉQUITÉ SALARIALE

LA LONGUE MARCHÉ VERS L'ADOPTION D'UNE LOI

1998 :

Fondation de la Coalition pour l'équité salariale par la Fédération des dames d'Acadie. Elles s'allient plusieurs partenaires, dont le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick.

2002 :

Le gouvernement met sur pied une Table ronde sur l'écart salarial.

2003 :

Les membres de cette table déposent leur rapport, qui reconnaît les écarts salariaux, demandent cinq ans de mesures volontaires et des résultats satisfaisants avant de recommander au gouvernement de légiférer.

La Coalition présente des recommandations indépendantes, jugeant les mesures volontaires insuffisantes pour atteindre l'équité salariale.

2003-2004 :

Après avoir consulté des expertes et étudié les lois du Québec et de l'Ontario, la Coalition rédige un Projet de loi sur l'équité salariale.

2004 :

Elizabeth Weir, du Nouveau Parti Démocratique, introduit le projet de loi 77 sur l'équité salariale à l'Assemblée législative. Le Comité de modification des lois, chargé d'analyser le projet, a choisi de tenir des audiences publiques sur le sujet. Trente sept exposés et 42 mémoires, presque tous favorables au projet, ont été déposés.



Porto Alegre

et le budget participatif

LORSQUE L'ON ÉVOQUE le concept de démocratie participative, la Ville de Porto Alegre est vite citée en exemple. Cette municipalité a implanté en 1989 un style de gestion local novateur : le budget participatif.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le processus consiste à permettre aux citoyennes et citoyens de discuter et de décider du budget. La population peut ainsi prioriser certains secteurs en choisissant la répartition des sommes allouées aux dépenses de la Ville. Elle élit aussi ses représentantes et représentants qui, de façon plus précise, siègent au conseil responsable de voter le budget.

Quatre principes de base

Le processus du budget participatif est soutenu par quatre principes fondamentaux :

1. Réorienter les ressources publiques vers les plus pauvres ;
2. Créer de nouvelles relations entre les citoyennes et citoyens et leur municipalité ;
3. Reconstruire le lien social et l'intérêt général ;
4. Inventer une nouvelle culture démocratique et mobiliser le sens de la citoyenneté.

Une place de choix pour les femmes

« La démocratie participative est un lieu où la compétence séculaire des femmes dans l'aménagement de la cité peut s'exercer, rappelle Lorraine Guay. À Porto Alegre, les femmes sont en majorité dans les assemblées de détermination des priorités budgétaires. Et elles sont en nombre égal aux hommes dans les conseils de budget participatif. Pourquoi ? Parce qu'elles apportent leur expérience et leurs préoccupations qui, au fond, touchent l'ensemble de la société. »

Quelques chiffres

1989 : Création du budget participatif par le gouvernement local de Porto Alegre, le Front populaire, une coalition de gauche menée par le Parti des travailleurs (PT).

1996 : Le budget participatif de Porto Alegre est reconnu par la conférence Habitat II d'Istanbul, après avoir été souligné par l'ONU comme l'une des 40 innovations urbaines les plus notables dans le monde.

250 à 300 : Nombre de villes à travers le monde, majoritairement en Amérique latine, qui expérimentent à ce jour le budget participatif.

600 : Nombre de personnes ayant participé en 1990 à l'élaboration du premier budget participatif à Porto Alegre.

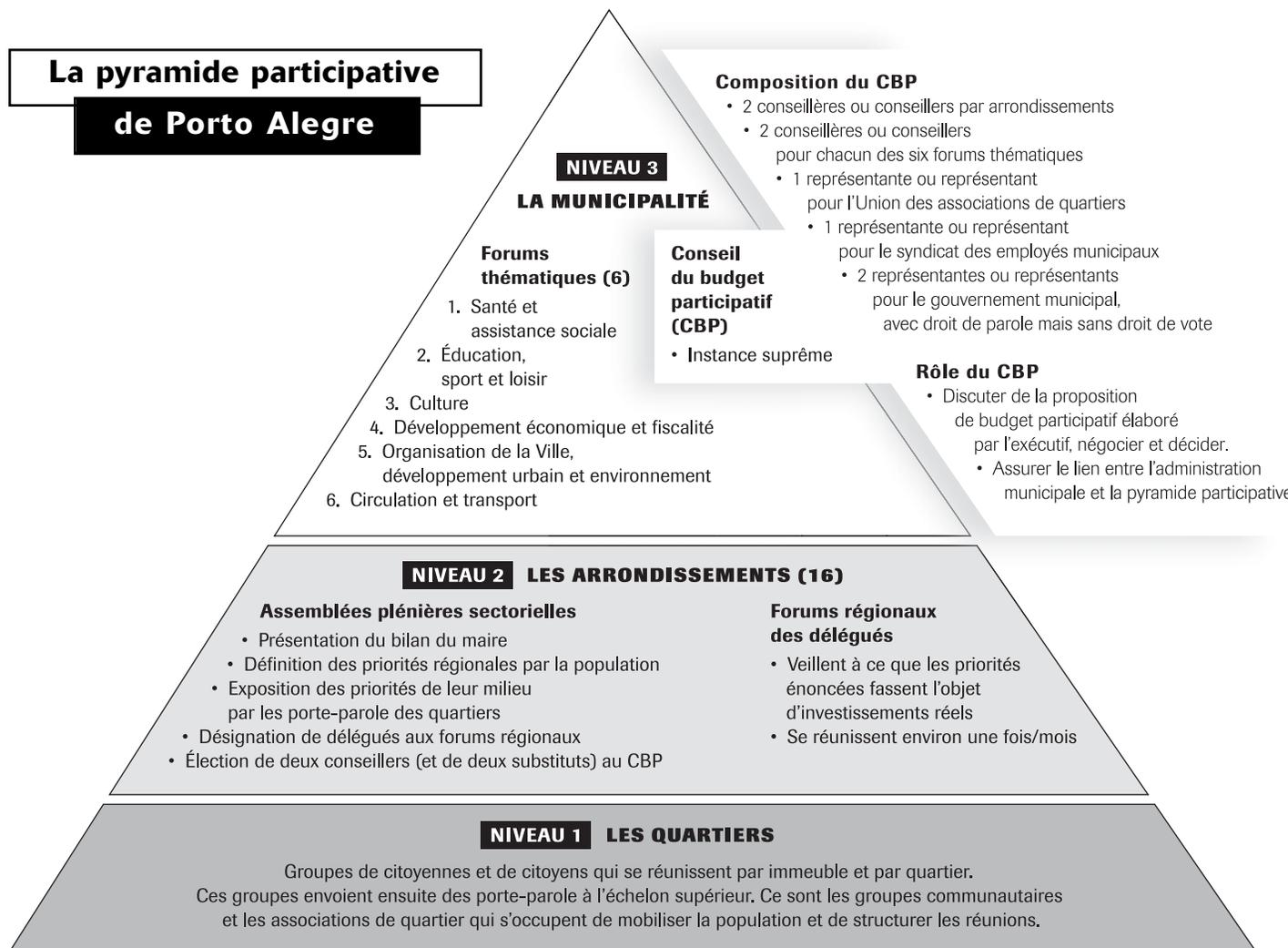
17 000 : Nombre approximatif de personnes qui y ont participé formellement en 2002.

50 000 : Nombre total de personnes qui participent au processus annuellement, en comptant les rencontres préparatoires plus informelles.

15 % : Part du budget municipal (qui représente le budget d'investissement disponible) généralement soumise au processus participatif.



La pyramide participative de Porto Alegre



Un budget participatif sur le Plateau Mont-Royal

L'arrondissement Plateau-Mont-Royal a lancé le 25 avril 2006 la première initiative de budget participatif à Montréal. Elle a porté sur la définition des priorités d'investissement du Plan triennal d'immobilisation (PTI).

« Cette démarche de participation poursuit aussi un objectif d'éducation citoyenne, explique Helen Fotopulos, mairesse de l'arrondissement. En participant, vous serez en mesure de constater le défi que représentent les choix nécessaires entre ce que nous voulons faire et ce que nous pouvons nous payer avec un budget d'investissement limité à 4,7 millions par année. »

Les citoyennes et les citoyens du Plateau ont, entre autres, eu à choisir entre investir dans des mesures de ralentissement de la circulation, dans la réparation de la piscine de leur quartier ou dans le réaménagement des parcs. Cinq rencontres ouvertes aux résidentes et résidents de l'arrondissement ont été tenues. D'abord, une rencontre était prévue pour expliquer les budgets de la Ville et de l'arrondissement. Deux autres rencontres ont permis aux gens de faire des suggestions sur les priorités d'investis-

sement. Enfin, deux dernières activités ont servi à présenter le PTI et à faire le bilan de l'exercice. Un forum démocratique en ligne a été mis à la disposition des gens qui n'ont pu se déplacer, mais qui voulaient tout de même faire des suggestions.

Pour une réelle participation : des obstacles à surmonter

L'inclusion de toutes et tous – notamment des femmes, jeunes, immigrantes et immigrants, autochtones, pauvres, etc. - au processus décisionnel est fragile. Elle peut être compromise par un certain nombre d'obstacles qu'il convient de cerner et contre lesquels ils faut prévoir des actions concrètes.

Parmi ces obstacles :

- Domination de certains groupes ou personnes sur d'autres : hommes/femmes, riches/pauvres, etc.
- Langue
- Éducation
- Cynisme à l'égard du politique
- Inégalités sociales
- Accès à l'information
- Disponibilité
- Certains frais (garde, transport, inscription, perte de salaire)
- Situations de handicap